



Commune municipale
Route de France 36
2805 Soyhières

Tél. : 032 422 02 27
E-Mail : administration@soyhières.ch

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2023-00095-S

Requérant(s)	C-TEC Sàrl, Jean-Pierre Chauvin, Rte de France 1, 2812 Movelier
Auteur du projet	ID-ARCHITECTURE SA, Aurelio Iovine, Allée des Soupirs 3, 2900 Porrentruy
Description de l'ouvrage	Pose d'une PAC air/eau, remplacement des vitrages (triple vitrage + cadre PVC blanc), changement couleur volets existants nouvelle couleur RAL 8016
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 706
Lieu-dit, rue	Huger Klausen Haus, Les Riedes-Dessus 75, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	23.03.2023
Échéance de la publication	03.04.2023

Ouvrages

-

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 23 mars 2023

COMMUNE DE SOYHIÈRES

Au nom de la police des constructions

Le maire
Christian Zuber

Le secrétaire
Luca Haering

